

## Assouplissement du protocole sanitaire dans les écoles

Face à un protocole sanitaire critiqué par les syndicats d'enseignants et les associations de parents d'élèves, le 1<sup>er</sup> Ministre Jean Castex a présenté ce lundi au JT de France 2 une nouvelle version du protocole sanitaire à l'école.

### **Les parents n'auront plus à récupérer leur enfant immédiatement s'il est cas contact.**

Premièrement, *«quand un cas positif est testé dans une classe (...) on demande à tous les autres enfants de se tester. Dans ces cas-là, on ne demande pas tout de suite aux parents de venir chercher leur enfant, on attendra la sortie scolaire»*, a expliqué le chef du gouvernement.

### **Trois autotests (gratuits) seront demandés**

Ensuite, si l'enfant est cas contact, il n'aura plus besoin de faire trois tests, dont un PCR ou antigénique en pharmacie. *«Il pourra recourir à trois autotests»*, a précisé le Premier ministre. *«Si votre enfant est cas contact, une attestation vous sera délivrée par l'école. Elle donnera accès à 3 autotests gratuits en pharmacie»*.

### **Une seule attestation suffira**

Enfin, les parents n'auront plus l'obligation de produire une attestation pour chaque test négatif. *«On va demander une attestation une fois pour toutes, pour simplifier la vie des parents et des enseignants»*. Cette attestation unique sera disponible à partir de vendredi, a enfin précisé Matignon.